Image not found or type unknown

Delai de reparation ordi portable

Par **fabiandrew**, le **28/11/2009** à **11:04**

Bonjour,
j'ai amené mon ordinateur portable en réparation à LECLERC le 25/09/2009 car au bout de 15 jours d'utilisation une touche ne fonctionnait plus. J'ai enlevé cette touche et je l'ai malencontreusement détériorée. ACER n'a pas voulu prendre cela en garantie et m'a demandé de régler si je voulais le changement de cette touche 145 euros. j'ai réglé aussitôt, soit le 14/10/2009, cette somme par CB auprès du centre LECLERC. Ce SAV a égaré tout d'abord le paiement, qui n'a été transmis que début novembre à ACER. Ensuite, c'est ACER qui a égaré ce paiement, retrouvé seulement que hier, soit le 27/11/2009. A ce jour, l'ordi n'est toujours pas réparé et je ne l'aurait pas avant une dizaine de jours.
Ni ACER, ni LECLERC ne veulent me dédommager du préjudice causé par la longueur de la réparation, consécutives à la perte par ces deux services de mon paiement.
Ai-je un recours possible, par l'existence de textes législatifs pour les obliger à un geste commercial, style une extension de garantie ?
merci d'avance pour vos réponses.
Fabiandrew

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés